

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

|                                      | 3 mois   | 6 mois | 1 an   |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville.....                    | »        | »      | 8 fr.  |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr.    | 5 fr.  | 9 fr.  |
| Autres départements.....             | 3 fr. 50 | 6 fr.  | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES.....            | 50 —     |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Nos poudres de guerre

Tout casse, tout lasse, tout passe... ou se lasse ; c'est le sort de notre poudre de guerre. Le pays se fixe peu à peu sur cette opinion que notre poudre normalement fabriquée serait bonne, mais qu'elle a été horriblement sabotée, et plus les découvertes faites dans nos poudreries seront surprenantes, et plus cette conclusion s'affermira.

L'examen qui vient d'être fait des poudres de la Justice est particulièrement de nature à rassurer l'opinion publique tout en l'indignant de plus en plus : voilà, en effet, des poudres qui portent le millésime 1908 — année de la commande — et qui n'ont été fabriquées effectivement qu'en 1909 ; à cette première anomalie sans importance s'ajoute cette autre singulièrement alarmante que les cahiers de fabrication nous montrent cette poudre obtenue en 1909 par un mélange de déchets de lots divers, dont un radoubé en 1901 !

Qu'est-ce qu'une poudre radoubée ? C'est une poudre fatiguée voisine de sa décomposition finale, que l'on raigardait par un simple trempage — sans remalaxage — dans un bain d'alcool amylique. Cette poudre qui fut radoubée en 1901 ne pouvait être une poudre A M (à l'alcool amylique), car on n'en fabriquait que depuis trois à quatre ans et il ne pouvait y en avoir d'usées ; c'était donc obligatoirement des poudres d'avant 1896, du temps où les poudres, alors non A M, s'enflammaient spontanément sur le « Duperré » le « Descartes », etc. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que l'on ait trouvé des brins avariés acides dans ces poudres de 1908 de la « Justice ».

Mais ne sont-ce pas des criminels d'une essence un peu nouvelle ces poudriers qui prenaient tant de soin d'enregistrer sur des cahiers spéciaux les moindres détails de leurs coupables opérations ? Et ne vous apparaît-il pas que si tous agissaient ainsi, aussi bien M. Maissin que M. Louppe, c'est peut-être qu'ils jugeaient ces pratiques inoffensives et en même temps de nature à ménager les finances de l'Etat ?

Oh ! je ne voudrais pas exagérer l'argument : on faisait de la politique dans certaines poudreries, et un peu d'anarchie s'en suivait ; mais il n'est pas possible que toute une corporation composée d'hommes aussi éminents soit un simple ramassis de scélérats, et le bon sens veut que l'on dégage la véritable psychologie des faits.

Depuis quinze ans que l'on stabilisait les poudres par l'alcool amylique, l'on n'avait pas encore trouvé un seul brin A M avarié dans tout l'armement métropolitain, escadres, stocks et armée de terre ; nos poudriers avaient confiance.

Est-ce que, dégagée de ces pratiques fauchées, qui vont prendre fin, notre poudre vaudra n'importe quelle poudre étrangère ? C'est l'opinion de tous les hommes compétents ; c'est, dans tous les cas, un point sur lequel la certitude doit être faite. Le problème se pose ainsi :

Si notre poudre est déclarée inférieure à celle d'autres Puissances, hâtons-nous d'en changer, et nous n'aurions pas pour cela à modifier nos canons, ni nos projectiles.

Si elle est bonne ne nous engageons pas dans la voie où tendent à nous engager ceux qui veulent exagérer les moyens de noyage et de réfrigération des soutes ; il est de principe, dans la construction d'un navire de guerre, qu'un avantage ne s'obtient qu'au détriment d'autres avantages, c'est-à-dire de la puissance offensive et défensive : le bâtiment où les précautions auraient été poussées au delà du nécessaire se présenterait au combat moins défendu, moins armé, vaincu d'avance.

Toutes les marines du monde sont obligées de compter avec la possibilité d'une décomposition spontanée de leurs poudres, qui ne sont toutes que de la nitro-cellulose additionnée ou non de nitro-glicérine. C'est le propre des nitro-celluloses de se comporter comme des êtres vivants qui naissent,

vivent et meurent. Toutes les marines ont connu des inflammations spontanées, mais elles prennent des mesures pour que l'incident, toujours possible, ne devienne pas une catastrophe.

Si, dans les soutes de la « Liberté », les projectiles avaient été séparés des poudres, nous eussions eu un incendie, mais pas un désastre, car c'est la mélinite contenue dans les projectiles qui a fait sauter le navire ; et l'incendie lui-même ne se serait pas produit si, en fusant, la gargousse n'avait mis le feu aux 600 à 700 kilogrammes de bois mal ignifugé et de peinture contenus à tort dans la soute.

Heureusement, tout se tasse, et ce serait le cas de rappeler un mot qu'on attribue à M. Chéron : « Le scandale des poudres ! ce ne sont pas les poudres qui l'ont fait. »

Emile CHAUTEUPS,  
Sénateur de la Haute-Savoie,  
Ancien Ministre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 décembre  
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

En ouvrant la séance, M. Brisson annonce la mort de M. l'abbé Gayraud, député du Ministère et prononce son éloge funèbre.

La Chambre reprend la discussion de la convention franco-allemande. M. Long, rapporteur, examine la question des cessions territoriales, qui, dit-il, n'atteignent en aucune façon les intérêts essentiels du pays.

Il demande à la Chambre de ratifier purement et simplement la convention qui lui est soumise.

M. Caillaux, président du Conseil, monte à la tribune.

Le gouvernement, dit-il, n'a eu d'autre prétention que d'avoir perfectionné et peut-être activé en ouvrant définitivement le Maroc à la France, l'œuvre commencée en 1830 et qui tend à la constitution d'un grand empire français dans l'Afrique du Nord.

M. Caillaux affirme que les diverses interventions militaires de la France à Casablanca, dans la Chaouïa, à Oudjda et à Fez étaient conformes à l'acte d'Algésiras.

L'Allemagne avait droit de demander une part dans le partage de l'Afrique ; le sacrifice que la France a consenti est douloureux, mais il y a des précédents.

M. Caillaux montre les avantages qu'obtient la France dans l'accord franco-allemand.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## Les potins de la marine

Deux incidents graves viennent encore d'être signalés à bord des cuirassés la Justice et le Diderot.

Sur la Justice, incendie d'une soute à poudre, et comme conséquence, noyage de trois soutes. Sur le Diderot, incendie dans le compartiment des dynamos, situé près des soutes à poudre centrales.

L'incendie du Diderot se réduit à un court circuit. Celui de la Justice a une cause inconnue.

Sans la présence d'esprit légendaire de nos marins nous aurions à déplorer deux nouvelles inflammations spontanées des poudres B.

Récapitulons quelques faits acquis au sujet de ces poudres d'où vient tout le mal.

Dès à présent, les fabrications antérieures à 1905 semblent devoir être débarquées, parce qu'elles ont plus de six ans d'âge. Les poudres de 1905 et 1906 subiront le même sort parce qu'elles sont fabriquées au Pont-de-Buis (révélations de M. Maissin, sabotage de M. Louppe). Enfin les poudres du Pont-de-Buis postérieures à 1906 ne méritent pas plus de confiance (révélations de M. Louppe, sabotage de M. Maissin).

Ajoutons à ce total toutes les pou-

dres d'origine quelconque contenues dans les nombreuses soutes innondées depuis quelques jours.

Après cette élimination sévère, il semble que nos escadres pourront enfin reposer en paix dans nos ports, généralement si dangereux pour elles.

Le capitaine de vaisseau Schwerer, commandant la Justice, et le second, M. de Marquessac, ont donné à nos confrères de bien intéressantes explications sur l'incendie de leur cuirassé.

Dans un monte-charge, on a vu une lueur et entendu un sifflement. Aussitôt on a bravement noyé quelques soutes.

Il y régnait, dit le commandant, une odeur extraordinaire, qui n'était ni celle des poudres, ni celle du caoutchouc brûlé, etc... L'odorat et l'oreille n'ayant rien appris sur la cause de cette alerte, peut-être la vue allait-elle fournir des renseignements plus instructifs. Si quelque chose a brûlé il doit en effet rester les traces de l'inflammation.

Malheureusement, les gargousses, qui viennent d'être débarquées, paraissent absolument intactes (interview de M. le capitaine de frégate de Marquessac).

Mais alors, cette odeur étrange qui régnait dans la soute ?

M. le capitaine de vaisseau Schwerer aurait-il les poudres B à l'opopanax ?

## La Conférence Internationale des Sucres

On sait que la Russie ne figurait pas en 1903 parmi les parties contractantes de la convention de Bruxelles relative aux sucres.

Mais par un protocole signé quatre années plus tard, elle fut autorisée à en exporter dans les pays du consortium jusqu'à 200.000 tonnes par an à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1908. En outre, il était stipulé que si, une année, elle ne pouvait exporter qu'une quantité inférieure, on ne l'autorisait point à reporter la différence sur l'année suivante. Ces temps derniers, le gouvernement russe avait demandé que son contingent exportable fût porté à 400.000 tonnes. La proposition a été examinée dernièrement à la convention internationale.

Les délégués allemand et autrichien, sans s'opposer à l'extension de l'appoint fourni par la Russie aux marchés de l'Europe centrale de manière à combler leurs déficits, ont déclaré que leurs gouvernements n'accepteraient pas une exportation supérieure à celle de la quantité nécessaire pour remplacer les manquants. En outre, ils ont demandé si la Russie était disposée à faire partie de la convention qui suivra la convention actuelle, laquelle expire en septembre 1912.

## L'origine des omnibus

Les omnibus, qui ont subi tant de transformations, depuis les guimbarde d'autrefois jusqu'à l'autobus de la rue Sainte-Catherine, sont d'origine non pas parisienne — pour une fois — mais nantaise.

En 1827, un M. Baudry exploitait à Nantes une minoterie à vapeur, connue sous le nom de Pompe à feu de Richebourg. L'idée lui vint d'utiliser ses excédents d'eau chaude pour alimenter un établissement de bains. Mais, pour recruter des clients, il envoya en ville une voiture publique, dans laquelle les baigneurs étaient invités à s'asseoir les uns à côté des autres.

Ce véhicule était connu sous le nom de voiture de bains de Richebourg.

Un ami suggéra à Baudry de prendre un nom plus expressif. L'enseigne

d'un épicier de la ville, nommé Omnès, l'avait laissé réveur. Celui-ci avait fait peindre sur la porte ce jeu de mots : Omnès omnibus.

Pendant que le nom se créait, l'invention prenait consistance, car l'inventeur, avec une Société nantaise, créait à Bordeaux, puis à Paris, un service actif, que seuls vinrent troubler les verglas de 1829, la hausse du foin et la concurrence.

## LE GOSIER DE L'UNIVERS

Parfois, la statistique quitte son air grave pour nous préparer de joyeuses surprises. Le journal *Gambrius*, organe de l'industrie de la brasserie en Autriche-Hongrie, après d'importants calculs, vient d'obtenir le résultat suivant : en 1910, il est passé dans l'estomac de l'univers le joli chiffre de 30.297.704.600 litres de bière !

Dans cette fantastique consommation de liquide, le record est atteint par les Etats-Unis avec sept milliards et quelques millions de litres. La France tient honorablement le sixième rang avec quinze millions.

Mais la Bavière, qui permet à l'Allemagne d'occuper la deuxième place avec six jolis milliards, entend conserver sa prépondérance et y met une coquetterie officielle, si l'on peut dire, puisque le ministre de la justice bavaurois a annoncé à la Diète que, dans le nouveau code pénal d'empire, il fera insérer un article spécial visant les « faux-cols exagérés ».

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Une razzia aux environs de Fez  
Une certaine agitation, qui depuis quelque temps se manifestait chez les Aït-Youssi et les Berbères de la région de Sefrou, vient de provoquer chez ces derniers la formation d'un djich de 350 cavaliers, qui s'est porté dans les environs de Fez, pour tenter quelques razzias de troupeaux.

Prévenus par la télégraphie sans fil, deux détachements, sous le commandement des capitaines Divry et Cuny, se portèrent à la rencontre des rebelles. Une rencontre violente eut lieu à une dizaine de kilomètres au sud de Fez. Les Berbères furent mis en complète déroute, après avoir subi de grosses pertes. Les troupes chrétiennes eurent trois tués et une dizaine de blessés.

### Les Négociations franco-espagnoles

La prochaine entrevue entre le ministre d'Etat et les ambassadeurs de France et d'Angleterre a eu lieu hier lundi. La « Mañana », confirmant nos informations précédentes, dit que le contre-projet qui sera remis à M. Geoffroy par M. Garcia Prieto combat les propositions formulées par la France relatives à la cession de territoire, et, d'une manière claire, concise, déclare que l'Espagne n'admet pas la possibilité de négocier la renonciation de sa souveraineté dans la partie de la zone sud du Maroc proche des Canaries.

Quant aux autres demandes de caractère administratif, et à celle relative à la déclination de frontière dans la partie de El-Ksar, bien que le contre-projet ne les accepte pas, il admet la possibilité d'un règlement conçu sur la base de mutuelles concessions. Telles sont, selon la « Mañana », les bases principales du contre-projet.

### Une fausse joie

Des agents de la douane en procédant à la vérification d'un colis venant de Padoue et renfermant un tableau peint sur bois, représentant la Jocon-

dé, ont cru reconnaître l'œuvre de Léonard de Vinci, volée au musée du Louvre ; mais un examen plus attentif a permis de constater qu'on s'était mépris.

En effet les dimensions du tableau en question ne sont pas les mêmes que celles de la véritable Joconde ; d'autre part on y distingue au second plan des détails qui ne figurent pas sur le panneau dérobé au Louvre.

On croit toutefois qu'il s'agit d'une œuvre d'art qui aurait appartenu à un musée de Florence.

### Une ville gauloise

Une importante découverte vient d'être faite en Lot-et-Garonne, non loin de Mézin, où villégiature chaque année M. Fallières.

C'est M. Camille Jullian qui l'a annoncée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en donnant lecture d'une lettre de M. Monméja, conservateur du musée archéologique d'Agen.

Non loin de Mézin se trouve un lieu dit « Sos », qui a fait l'objet de nombreuses controverses. On supposait, en effet, que « Sos » était la cité des Sossiates, dont Jules-César parle dans le livre III de ses « Commentaires ». Mais on n'avait encore aucune certitude sur cette attribution.

Or, on vient de découvrir à Sos les vestiges d'un « oppidum » ibère ou gaulois, dans tous les cas antérieur à la conquête romaine, ainsi que le prouve l'appareil du mur qui l'entourait.

L'identification est donc faite cette fois, et c'est bien derrière ce mur que nos ancêtres ont soutenu le choc des légions romaines.

En outre, les fouilles ont amené la découverte d'une inscription gallo-romaine. C'est une dédicace à une divinité pyrénéenne. Cette dédicace est faite par une corporation de tructores, sans doute un collège de maçons.

Nous nous trouvons là en présence d'une découverte capitale, a dit M. Camille Jullian, après avoir fait sa communication. C'est une autre Alésia qui est mise au jour, et cette cité présente cet intérêt exceptionnel qu'elle nous donne des vestiges antérieurs à la conquête romaine et qui pourront, par conséquent, nous documenter sur nos ancêtres mêmes.

### Le suffrage des femmes

MM. Lloyd George et si Edward Grey ont pris part à une réunion de la Fédération libérale des femmes. La police a dû disperser des suffragettes qui manifestaient aux abords de l'édifice. Sir Edward Grey et M. Lloyd George, qui étaient venus à la réunion à titre privé, ont pris la parole en leur nom personnel.

Sir Edward Grey a donné lecture d'une lettre de lord Haldane favorable à l'extension aux femmes du droit de vote dans les élections législatives. Il a ensuite développé la même thèse :

« Il faudra, a-t-il dit, profiter l'année prochaine de la discussion du bill sur le suffrage universel pour introduire dans ce bill un amendement concernant le vote des femmes. Mais entre temps, a-t-il ajouté, les femmes doivent s'abstenir de tout acte qui serait de nature à compromettre leur cause. »

M. Lloyd George a approuvé les paroles de sir Edward Grey ;

« Le gouvernement par les hommes, a-t-il dit, est-il si brillant qu'on doive en conserver à ceux-ci le monopole ? Les hommes ne savent régler leurs querelles internationales qu'en se brûlant la cervelle les uns les autres, au lieu que les femmes réunies ont su jusqu'ici régler tous les problèmes de la vie ordinaire. Cette association, si heureuse dans la vie privée, produirait les mêmes effets dans la vie publique et dans le gouvernement de l'empire. »

### La guerre d'Orient

On n'a rien de nouveau à signaler à Tripoli, Tadjoura et Ain-Zara. Un bataillon de grenadiers, accom-

pagné d'une section d'artillerie de montagne, a exécuté une reconnaissance.

Partie d'Ain-Zara dans la direction du sud, cette reconnaissance s'avance pendant douze kilomètres sans rencontrer de Turcs, ni d'Arabes, mais trouva abandonnés le long de la route des cartouches, du matériel de guerre, deux shrapnels de montagne chargés et quelques cadavres de réguliers turcs.

On procède activement à l'installation du petit fort d'Ain-Zara.

On continue à découvrir dans l'oasis et dans la ville une quantité considérable d'armes et de munitions.

Vendredi, une reconnaissance est partie de Homs dans la direction de l'ouest.

Cette reconnaissance, exécutée par un bataillon alpin, soutenu sur la gauche par deux autres compagnies d'alpins, a rencontré une vive résistance de la part de groupes arabes armés, renforcés progressivement par l'arrivée successive d'autres groupes et qui ne se sont retirés qu'après une fusillade nourrie de part et d'autre.

### A Benghazi

Rien de nouveau n'est à signaler. Les Turcs et les Arabes se montrent en groupes importants, à environ quinze ou vingt kilomètres au delà des lignes italiennes.

## Le Conflit russo-persan

On dit qu'il y a eu une rencontre près de Khoï entre les troupes régulières russes et turques.

Le ministre de Turquie à Téhéran a fait savoir au gouvernement persan que la Porte était prête à envoyer 400.000 hommes en Asie contre les Russes pour défendre l'intégralité du territoire persan et assurer la protection de l'Islam.

Toutes les tribus de Perse télégraphient au Cabinet de ne pas céder à la Russie, disant que tous les hommes sont prêts à lutter jusqu'au dernier.

La Russie continue à faire des efforts surhumains pour faire démissionner M. Morgan Shuster d'une part et, d'autre part, pour faire démissionner vingt députés, afin que le quorum qu'exige la Constitution pour que ses décisions soient valables, ne soit pas atteint au Meylliss. Le ministre de Russie a distribué 100.000 roubles aux pauvres de Téhéran, éprouvés par le froid, mais ces efforts n'aboutissent à aucun résultat.

## Petites Nouvelles

Le mérite agricole subira la même attente que les palmes académiques. Sa promotion du Jour de l'An ne paraîtra, en effet, qu'après les élections sénatoriales.

— La princesse Louise de Saxe se proposerait, une fois son divorce prononcé, d'épouser un ingénieur électricien très connu à Florence.

— Un courrier de Madagascar annonce que près de Fianarantsoa la foudre est tombée sur une maison tuant trente-deux personnes et en blessant plus de quarante.

— S'il faut en croire une dépêche de Berlin, la santé de l'empereur d'Autriche cause quelque inquiétude. François-Joseph souffre depuis quinze jours d'un rhume qui aurait empiré. L'empereur ne parle qu'avec difficulté.

— M. Thibezart, âgé de 100 ans et 9 mois, est décédé à Bar-sur-Aube.

— Le roi d'Angleterre a fait remettre une somme de 3.000 francs pour les familles des matelots du « Friant », victimes du naufrage du « Delhi ».

— Un individu nommé Antoine Vergne, né à Vitrac (Corrèze) en 1871 a été arrêté à Ivry au moment où il coupait les fils télégraphiques qu'il revendait à des brocanteurs. Ceux-ci ont été également arrêtés.

# CHRONIQUE LOCALE

## Livraison des Tabacs

Nous donnons en 4<sup>e</sup> page le tableau des dates de la livraison des Tabacs de la récolte de 1911.

## UN ON-DIT

Dans un de ses on-dit, le Quercinois informe ses lecteurs que « la canonisation logarde de Flachon n'est plus qu'une question de jours ».

Le Quercinois entend-il dire que les loges et les républicains du Lot approuvent les délits de l'ancien directeur de la Lanterne ?

Les cléricaux ont bien mauvais grâce de tenir pareil langage. Flachon est arrêté ; sa situation, ses relations, sa fortune ne l'ont pas mis à l'abri des poursuites judiciaires. Les « blocaards » le traitent comme un délinquant vulgaire.

Mais les cléricaux font-ils de même quand un de leurs pasteurs est inculpé dans une de ces affaires spéciales dont la chronique judiciaire s'occupe de temps à autre ?

Non, certes ; celui-là est un martyr pour les cléricaux qui ont la mauvaise habitude de prêter trop facilement leurs... défauts à leurs adversaires.

L. B.

## RECEPTIONS OFFICIELLES

A l'occasion de son installation, M. le préfet du Lot recevra les autorités civiles et militaires jeudi 21 courant.

## Attribution de biens culturels

Sont attribués à la commune de Caniac (Lot), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Caniac et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous réserve des exceptions ci-dessous spécifiées et, en outre, sous la condition d'affecter tous les revenus ou produit desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Est excepté de la présente attribution le bien ci-après désigné : immeuble dit « le Couvent » à Caniac, comprenant maison, jardin, patus n° 893, 894 et 895, section II du plan cadastral, d'une contenance de 17 a. 25 c., affecté à usage scolaire.

Est attribué à la commune de Caniac (Lot) l'immeuble ci-après désigné ayant appartenu à la fabrique de l'église de Caniac, la présente attribution faite sous condition de conserver audit bien l'affectation maintenue par la liste ci-dessus visée : immeuble dit « le Couvent » à Caniac, comprenant maison, jardin, patus, n° 893, 894 et 895, section II du plan cadastral, d'une contenance de 17 a. 25 c., affecté à usage scolaire.

## Bureau de bienfaisance

Par décret en date du 8 décembre 1911, a été autorisée la création dans la commune d'Alvignac (Lot), d'un bureau de bienfaisance dont la dotation a été constituée au moyen des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église.

## Le chemin de fer de Cahors à Moissac

Voici l'exposé des motifs du projet de loi ayant pour but de déclarer d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'un chemin de fer, à voie normale, de Cahors à Moissac, présenté au nom de M. Fallières, président de la République, par MM. Angagneur, ministre des travaux publics, et Klotz, ministre des finances :

Messieurs,

Le gouvernement a décidé de poursuivre la construction, sur les fonds du Trésor, de certaines lignes dans les régions du centre et dans une partie de la région du midi ; les motifs de sa détermination sont inégalement de façon complète tant dans l'exposé des motifs qui accompagnait le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des députés le 12 juillet dernier, et qui avait pour objet de déclarer d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement des chemins de fer à voie d'un mètre, de Saint-Léonard à Anzances et de Bonnat à ou près Evaux, que dans la note préliminaire générale du projet de budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1912.

Nous vous présentons aujourd'hui un projet de loi déclarant d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement de la ligne à voie normale de Cahors à Moissac.

La loi du 20 mars 1893 et la convention y annexée du 17 juin 1892 avaient concédé à la Compagnie d'Orléans, à titre éventuel et sous réserve de la déclaration d'utilité publique à intervenir, une ligne de Cahors à Moissac qui, en vertu de l'article 2 de cette conven-

tion, devait être construite avec voie d'un mètre de largeur.

Mais ainsi prévue à voie étroite, cette ligne serait isolée au milieu d'autres lignes, toutes à voie large, et il est apparu, lors de l'examen de l'avant-projet produit par la Compagnie, que la largeur de voie inscrite dans la convention de 1892 ne serait justifiée que si elle réalisait de sérieuses économies par rapport à la voie normale.

Les études comparatives faites dans lune et l'autre hypothèse ont donné les estimations suivantes (non compris le matériel roulant) :

Voie étroite ..... 9.436.000 fr.  
Voie normale ..... 10.426.000 fr.

La différence comme dépenses entre les deux solutions est donc inférieure à un million.

Le conseil général des ponts et chaussées a été d'avis de prendre en considération l'avant-projet qui comporte l'établissement de la ligne avec voie normale.

D'après cet avant-projet, le tracé se détache de celui de la ligne de Cahors à Montauban à 4 kil. 043 de l'axe de la gare de Cahors, remonte le vallon du Barbasse, franchit, près du Cluzel, le faite séparatif des bassins du Lot et de la Garonne, descend la vallée de la Grande-Barguelonne qu'il traverse à Fourquet, pour remonter sur le plateau des Gervaises, puis redescendre par le vallon de la Madeleine, jusqu'au chemin de fer de Bordeaux à Cette, auquel il vient s'accrocher à 1.840 mètres (côté Bordeaux) avant l'axe de la gare de Moissac.

La longueur entre les axes des bâtiments des voyageurs de Cahors et de Cahors est de 65 kil. 828 mètres, dont 60 kil. 377 mètres en tracé indépendant : 27 kil. 460 mètres dans le département du Lot et 32 kil. 917 mètres dans le département de Tarn-et-Garonne.

En dehors des gares extrêmes, six stations sont prévues : Villesègue, Saint-Pantaléon, Montcuq, Lauzerte, Miramont-Montesquieu et Castelsagraat et quatre haltes à La Bastide-Marnhac, Sainte-Juliette, Montagudet et Les Gervaises.

L'enquête à laquelle a été soumis l'avant-projet précité a donné lieu tant dans le département du Lot que dans celui de Tarn-et-Garonne, à des réclamations qui peuvent se diviser en deux groupes : les unes, relatives à des emplacements de stations, seront utilement reproduites à l'enquête spéciale qui sera ouverte à cet effet ; les autres concernant des modifications partielles de tracé ou de simples questions de détail ne pourront être examinées avec fruit qu'au moment de la rédaction du projet définitif, et la solution à leur donner ne doit pas précéder la déclaration d'utilité publique ; celle-ci a recueilli l'assentiment des populations, des chambres de commerce du Lot et de Tarn-et-Garonne et des commissions d'enquête.

Les conseils généraux des deux départements ont été invités à prendre à leur charge, avec ou sans le concours des communes intéressées, la totalité des dépenses d'acquisition des terrains nécessaires à l'assiette de la ligne.

Celui du Lot a, par une délibération du 27 août 1904, offert une somme à forfait de 257.750 francs dont 150.000 francs sur les fonds départementaux et 107.750 francs à payer par les communes conformément aux engagements pris par leurs conseils municipaux.

Celui de Tarn-et-Garonne a, par une délibération du 12 avril 1904, maintenu son offre antérieure de participer dans les acquisitions de terrains, pour une somme de 150.000 francs et demandé aux communes intéressées le vote de subventions supplémentaires qui, d'après les délibérations prises, atteindraient 100.500 francs.

Dans ces conditions, le gouvernement avait compris la déclaration d'utilité publique de la ligne à voie normale dans le projet de loi présenté à la Chambre des députés le 29 octobre 1908 et qui approuvait la convention intervenue le même jour entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans. Dans ladite convention, la Compagnie renonçait à la concession de la ligne à voie étroite de Cahors à Moissac et acceptait la concession de la ligne à voie normale à établir entre les deux mêmes points.

Le projet de loi mentionné ci-dessus n'a pas abouti et la Compagnie refuse aujourd'hui d'accepter la concession de la ligne Cahors-Moissac avec la voie large, en raison des difficultés que soulève en ce moment la question de durée de sa garantie d'intérêt. On pourrait, il est vrai, lui imposer la concession de la ligne avec voie étroite, par application de la convention du 17 juin 1892 ; mais cette solution a été unanimement jugée défectueuse. Le gouvernement l'a donc abandonnée et il a pris, à diverses reprises, l'engagement de poursuivre l'exécution de la ligne Cahors-Moissac, à voie large, sur les fonds du Trésor. Suivant la règle admise pour les autres voies ferrées à construire dans la région du Centre, le mode d'exploitation de la ligne serait réservé, l'exploitation par l'Etat pouvant être admise si le gouvernement ne parvenait pas à conclure une convention de concession dans des conditions satisfaisantes.

Nous vous proposons, en conséquence, de prononcer la déclaration d'utilité publique de la ligne de Cahors à Moissac, à titre d'intérêt général, et de prendre acte des engagements des

départements du Lot et du Tarn-et-Garonne.

Nous rappelons, au surplus, que l'exécution des travaux reste subordonnée aux possibilités budgétaires, puisque le tableau des lignes nouvelles à construire est soumis chaque année au Parlement.

## PROJET DE LOI

Le président de la République française

Décrète :

Le projet de loi dont le teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, et par le ministre des finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article premier. — Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement du chemin de fer à voie normale de Cahors à Moissac.

Art. 2. — Il sera pourvu à la dépense des études et des travaux au moyen des ressources qui seront inscrites chaque année au budget du ministère des travaux publics, des postes et des télégraphes pour les études et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat.

Viendront en déduction desdites dépenses, les subventions qui ont été ou seront offertes par les départements, les communes ou les propriétaires intéressés.

Art. 3. — Il est pris acte :

1° De l'offre faite à l'Etat par le conseil général du Lot, dans sa délibération du 27 août 1904, de fournir à l'Etat une subvention forfaitaire de deux cent cinquante-sept mille sept cent cinquante francs (257.750 fr.) pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de la ligne sur le territoire de ce département.

2° De l'offre faite à l'Etat par le conseil général de Tarn-et-Garonne, dans ses délibérations des 24 août 1899 et 12 avril 1904, de participer, pour une somme de cent cinquante mille francs (150.000 fr.) aux dépenses d'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de la ligne sur le territoire de ce département.

A cette somme de 150.000 francs viendra d'ailleurs s'ajouter celle de 100.500 francs, montant des subventions votées pour le même objet par les communes intéressées.

Art. 4. — Il sera statué par une loi spéciale sur les conditions d'exploitation ou de concession de la ligne ci-dessus désignée.

Fait à Paris, le 7 décembre 1911.

Signé : A. FALLIERES.

Par le président de la République :

Le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes,

Signé : Victor AUGAGNEUR.

Le ministre des finances,

Signé : L.-L. KLOTZ.

## Lycée Gambetta

M. Vergne, répétiteur général au lycée Gambetta, est nommé, sur sa demande au lycée de Toulouse.

Depuis 19 ans, M. Vergne exerçait ses fonctions au lycée de Cahors ; c'est dire combien est longue la liste des potaches qui ont connu cet excellent maître et combien seront vifs les regrets que M. Vergne laissera dans notre ville où il comptait de nombreux amis.

L. B.

## Enseignement primaire

La médaille d'argent est décernée aux membres de l'enseignement primaire du Lot dont les noms suivent :

M<sup>lle</sup> Miquel à Castelnau ; MM. Monrigal, au Bouyssou et Padirac, à Fajoles.

Nos félicitations.

## Ecoles primaires élémentaires

Congés de Noël et du Jour de l'An  
Aux termes du règlement, les classes doivent vaquer dans les écoles primaires élémentaires pendant les trois jours qui précèdent ou qui suivent le jour de l'an.

D'autre part, M. le Préfet et M. l'Inspecteur d'Académie, à l'occasion de leur installation dans le Lot, donnent chacun un jour.

Par conséquent, les congés commenceront le mardi 26 décembre et se termineront le mercredi soir 3 janvier, les classes du mercredi étant reportées au jeudi 4.

## Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur ont été décernées aux cantonniers dont les noms suivent :

MM. Capoulat, à Villesègue ; Combes, à Valrouffé ; Delfau, à Cabrèrets ; Bachié, à Castelnau ; Destruel, à Labathudé ; Gratiàs, à Laresses ; Glénadel, à Dégagnac ; Cambroud, à St-Cyprien ; Barreau, à Lascabanes ; Taurand, à St-Pantaléon.

## Service vicinal

Par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 1911, M. Marès (Edouard), est nommé cantonnier des routes nationales dans le Lot.

## Bourses de vacances à l'étranger

Les instituteurs et les institutrices en fonctions depuis moins de 3 ans, ayant une connaissance suffisante de l'allemand, de l'anglais, de l'espagnol ou de l'italien et qui désiraient obtenir une bourse de vacances à l'étranger, sont invités à adresser immédiatement une demande à l'Inspection académique. Le montant de chaque bourse est de 600 francs.

## La rampe des Mobiles

Le Comité de la rampe des Mobiles a ouvert une souscription pour recueillir les fonds nécessaires à la construction de la dite rampe.

MM. Rey, sénateur, et de Monzie, député, ont adressé avec une souscription les lettres suivantes au secrétaire du Comité :

« St-Denis-Catus, 6 novembre 1911.

« Monsieur le secrétaire,

« J'ai appris avec satisfaction par la presse locale que la question de la rampe des Mobiles qui semblait s'être endormie depuis quelque temps se réveille enfin et va être portée devant le conseil municipal.

« Il est à désirer qu'elle reçoive sans tarder une solution favorable, non seulement parce que ce chemin constituera pour les habitants de Labarre une voie d'accès au Lot indispensable, mais encore parce qu'il aura, au point de vue touristique, une valeur importante. Il permettra aux voyageurs qui auront visité les nombreux curiosités médiévales de Labarre de voir se dérouler sous leurs yeux le riant panorama de la plaine de Cabessut et de descendre ensuite sur le quai de Regourd pour jouir de l'impressionnant spectacle que présente l'amoncellement des vieilles constructions qui couronnent la pittoresque falaise à laquelle elles sont accrochées.

« La ville de Cahors si appréciée des touristes ne saurait se désintéresser de ce côté de la question, elle doit s'efforcer de faire valoir, de mettre en relief autant que possible ses beautés naturelles et ses antiques monuments pour les attirer de plus en plus dans ses murs.

« On objecte, paraît-il, que la population ne porte pas grand intérêt à ce travail, puisque la souscription ouverte à son sujet n'a produit que de médiocres résultats.

« Vous avez fait observer avec raison que les habitants sachant que pour les autres améliorations de la ville, il n'avait pas été fait appel à leur contribution volontaire et que, en qualité de contribuables, ils devront supporter les frais, n'ont pas cru nécessaire de s'imposer deux fois. Permettez-moi d'ajouter que peut-être aussi il n'a pas été fait une publicité suffisante au sujet de cette souscription, qu'elle a été trop rapidement clôturée sans avoir été au préalable présentée à bon nombre de personnes qui certainement auraient apporté leur offre.

« En ce qui me concerne, je puis dire que dès le premier jour mon intention a été d'apporter mon modeste contingent à cette œuvre et ma surprise a été grande d'apprendre, dernièrement, que la collecte était terminée. J'espère néanmoins qu'il n'est pas trop tard pour donner suite à mon projet. Vous pouvez m'insérer pour une somme de cinquante francs.

« On objecte encore la dépense que certains prétendent devoir être considérable. Mais M. Lizot dont la compétence en sa qualité d'ancien agent-voyer est indiscutable a établi que les travaux ne dépasseraient pas 4.000 à 5.000 francs. Peut-être même serait-il possible de les réduire, car il prévoit des murs de soutènement qui sont toujours coûteux, or, dans certains cas, il est plus économique de soutenir la voie par des arcades. C'est ce qui a été fait sous le château de Mercuès pour la voie ferrée et à Rocamadour pour le simple chemin vicinal de Carluet. Quel avantage en outre au point de vue pittoresque et esthétique surtout si au lieu d'arceaux en plein cintre, on recourait à des arcades ogivales qui cadreraient si bien avec les monuments du voisinage.

« Que votre Comité ne se décourage donc pas, qu'il redouble ses efforts ; il ne peut pas ne pas réussir et on lui saura gré d'avoir créé une œuvre d'utilité pratique incontestable et d'avoir en même temps embelli la petite patrie.

« Veuillez agréer.....

« Signé : REY. »

« Cher Monsieur,

« Je ne puis que me joindre à M. Rey dont la lettre est un vrai programme pour votre Comité. Veuillez inscrire mon nom après le sien et ma souscription de 50 francs auprès de la sienne.

« Mes meilleurs sentiments.

« Signé : DE MONZIE. »

## Dépôt de remonte

Voici l'itinéraire que suivra le comité du dépôt de remonte d'Aurillac, dans le Lot pendant le mois de janvier 1912.

Gramat, les mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 janvier, à 8 heures du matin au champ de foire.

## Mouvement des vins

L'Officiel publie le relevé par département des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois de décembre 1911.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités vérifiées sur place : 9.884 hectolitres ;  
Antérieures : 3.549 hectolitres.  
Total : 13.433 hectolitres.  
Quantités de vins soumis au droit de circulation : 14.146 hectolitres.  
Antérieures : 7.585 hectolitres.  
Total : 21.731 hectolitres.  
Stock commercial existant chez les marchands en gros, 7.250 hectolitres.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 18 décembre

CHASSEURS SANS PERMIS

Un chasseur sans permis est condamné à 25 francs d'amende, et un braconnier qui a chassé avec des engins prohibés, est condamné à 30 francs.

VAGABONDAGE

Le 14 décembre, les gendarmes de Montcuq rencontraient le nommé J.-B. Caussé, 38 ans, sans domicile fixe, et lui demandèrent ses papiers, sa profession, ses moyens d'existence.

Caussé ne put que répondre : « Je suis un cheval de retour » ; quand à ses papiers, il exhiba son casier judiciaire qui n'était orné que de 13 condamnations.

Caussé arrêté et écroué à Cahors, a été condamné pour la 14<sup>e</sup> fois à 15 jours de prison.

UN CLIENT PEU GÊNÉ

A la gêne, il n'y a pas de plaisir, dit-on. C'est aussi l'avis de Alban-Henri Marty, âgé de 23 ans, journalier né à Montcuq.

Cet individu vint ces jours derniers à Cahors et s'installa dans un restaurant de la rue Fondue-Basse où il se fit servir un copieux repas.

Mais à l'heure de la douloureuse, le patron chercha en vain le client. Celui-ci avait filé à l'anglaise et pour comble d'audace, en emportant un pantalon, un pardessus, une paire de sandales, le tout appartenant à des clients du restaurant.

Plainte fut portée contre le client peu sérieux qui au surplus ne répond pas à l'audience correctionnelle.

Par défaut, le tribunal lui inflige 6 mois de prison.

## La foire du 16 décembre

La foire du 16 a présenté une certaine animation. Les cours ont été les suivants :

Beufs gras, de 40 à 45 francs, les 50 kilos ; vaches grasses, de 32 à 34 francs, les 50 kilos ; bœufs de travail, de 900 à 1.000 francs ; bouvillons, de 650 à 700 francs la paire ; vaches de 450 à 650 francs la paire.

Moutons de boucherie, 0,75 le kilo ; agneaux, 0,80, le kilo ; brebis d'élevage, de 28 à 32 francs pièce.

Poules grasses, 0,75 le demi-kilo ; poulets, 0,80 ; canards, 0,60 ; dindes, 0,70 ; lapins d'élevage, 0,50, le tout le demi-kilo.

Lapins de garenne, 1 fr. 50 à 2 fr. pièce ; lièvres, 1 fr le demi-kilo ; œufs, 1 fr. 45 la douzaine ; oies grasses, 2 fr. 60 le kilo ; canards, 2 fr. 60 le kilo.

Blé, 20 francs l'hectolitre ; maïs, 18 fr. 25 l'hectolitre ; pommes de terre, 4 fr. 50 le sac.

## COURS DES ECOLES D'AGRICULTURE

Economie Commerciale

PAR M. H. TUZET

(Suite)

## SEPTIEME CONFERENCE

Méthode d'enseignement commercial agricole proposé aux sociétés agricoles pour être employé dans les écoles.

1<sup>re</sup> LEÇON

Quels sont les produits agricoles les plus importants de la commune ?

Quels sont les produits pouvant être exportés sur d'autres points, tant en France qu'à l'étranger ?

Comment se fait actuellement la vente de ces produits ?

Si la vente se fait à des acheteurs du pays payant directement au cultivateur et revendant ensuite à leurs risques et périls, quelles sont les remarques qu'ils convient de faire sur ce procédé ?

Si la vente se fait par l'envoi direct des producteurs à des mandataires, commissionnaires ou acheteurs fermes ; quels sont les avantages ou inconvénients du procédé ?

Qu'entend-on par mandataire ou commissionnaire ?

Qu'entend-on par acheteur ferme ?

2<sup>e</sup> LEÇON

Quels sont les avantages que le cultivateur trouve à vendre ses produits individuellement ?

Quels sont les avantages que le cultivateur trouve à vendre ses produits collectivement ?

D'après les conditions de production de la commune quel est le procédé le plus recommandable, soit de la vente individuelle à un acheteur ferme, soit de la vente collective à un acheteur ferme ou de la vente collective ou

individuelle à des mandataires, commissionnaires ou représentants.

Les produits de la commune susceptibles d'être vendus au dehors, peuvent-ils être livrés pratiquement et directement au consommateur, sans employer des intermédiaires ?

3<sup>e</sup> LEÇON

Quelles sont les obligations des agriculteurs dans le cas de la vente directe soit à des acheteurs fermes soit aux consommateurs ?

Quels avantages présente le classement de la marchandise par grossier et qualité ?

Qu'entend-on par qualité loyale et marchande ?

Pour les produits agricoles de la commune quels sont les meilleurs procédés d'emballage ?

Qu'entend-on par emballage perdu et par emballage faisant retour ?

4<sup>e</sup> LEÇON

D'après les débouchés que peuvent avoir les produits de la commune les cultivateurs ont-ils intérêt à constituer une Société de vente de leurs produits en vue de se procurer des emballages et d'assurer un meilleur tirage des produits ?

5<sup>e</sup> LEÇON

Quels sont les avantages de transport économiques que présente le groupement de la production de la commune susceptible d'être exportée au dehors ?

Quels sont les obligations de l'expéditeur vis-à-vis du transporteur ?

Quelles sont celles du transporteur vis-à-vis de l'expéditeur ?

Qu'entend-on par tarif spécial ?

Qu'entend-on par itinéraire ?

Qu'entend-on par délai de transport ?

Quelles sont les formalités à remplir pour expédier des marchandises par wagon complet ?

Quelles sont celles à remplir pour les envois de détail ?

Qu'entend-on par envoi en grande vitesse, en colis postal ou en petite vitesse ?

Qu'entend-on par envoi contre remboursement ?

## CONCLUSIONS PRATIQUES

Si tous ces renseignements étaient mieux connus des commerçants et agriculteurs, il en résulterait de bien meilleures relations, chacun connaissant ce qu'il doit savoir.

Trop souvent le public, par son ignorance des conditions économiques des transports et je dirai mieux, de la façon pratique de se servir du chemin de fer, opère dans des conditions qui lui sont défavorables alors qu'une meilleure connaissance des règlements et tarifs lui serait favorable.

Dans un ordre plus élevé on peut constater, et les élections consulaires en font la preuve, que le commerce n'attache qu'une importance bien minime aux questions économiques des transports.

Beaucoup trop de membres des Chambres de Commerce ignorent les questions les plus élémentaires et sont mal placés pour faire l'étude de certaines améliorations. Aussi trop souvent les réclamations présentées aux Compagnies de Chemin de fer ou aux Pouvés publics sont-elles ou mal fondées, ou présentées avec une telle partialité, ou dans une forme telle, qu'il est difficile de leur donner une suite convenable.

En ce qui concerne l'agriculture, ces mêmes observations sont également très fondées ; les agriculteurs en France sont les principaux clients des Compagnies de transport, l'agriculture étant sa principale et plus répandue industrie.

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour étudier les questions de transport.

Dans une des grandes sociétés d'agriculture, il existe un petit service de renseignements, lequel ne doit pas être très facile à gérer, étant données la nature et les complexes questions posées.

Quant aux études ayant pour objet l'économie des transports, elles sont insuffisantes. Les associations départementales qui devraient les préparer par l'étude des questions locales n'en font rien et, de leurs réclamations, on peut dire qu'une partie, si elle est justifiée, est mal présentée, le complément qui est la plus grosse part, étant souvent la conséquence de l'imagination frondeuse de quelques membres plus remuants que bien éclairés sur les sujets qu'ils traitent.

J'ajouterais même que trop souvent, ceux qui ont mission de défendre les intérêts de leurs électeurs et je parle des Elus du suffrage universel, ignorent complètement les questions économiques des transports.

La preuve est facile à faire, la seule lecture de l'Officiel peut suffire. Certains députés aussitôt qu'il s'agit de crise

nancière, par Compagnies ou exploitation par l'Etat, la question commerciale prime tout et il n'est pas possible de transporter au-dessous du prix de revient de l'unité de trafic.

On ne peut donner satisfaction à chaque Français désirant voyager gratuitement et faire transporter des marchandises partie gratuitement, partie à prix infime, les insuffisances de recettes, dans de telles conditions devraient être supportées par la collectivité.

A l'heure actuelle les Compagnies de chemin de fer se trouvent placées dans une situation particulière et les efforts qu'elles ont fait tout comme les transformations dans leurs relations commerciales, sont une preuve que leur rôle économique est mieux compris par les services administratifs et si d'une part les demandes du commerce étaient présentées d'une façon plus pratique par les intéressés et étudiées d'une façon moins administrative par les services compétents, il y aurait de bons résultats à attendre.

Enfin, une dernière recommandation est celle-ci : l'honnêteté et la loyauté ne règnent pas toujours dans les réclamations du public, que d'exagérations, que de spéculations sont faites pour le moindre litige entraînant parfois des mesures dont les personnes de bonne foi supportent les conséquences.

C'est donc par une entente étroite et cordiale du commerce de l'agriculture et des Compagnies de transports que des améliorations pourront être réalisées dans l'intérêt général.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 18 décembre, 2 h. 7 s.

#### Deux soldats assassins

Le Conseil de guerre du Mans a commencé les débats sur l'affaire des soldats Nollot et Tisseau qui assassinent une fermière de la Flèche. Nollot reconnaît qu'il avait prémédité le crime, mais rejette la responsabilité sur Tisseau qui soutient le contraire.

#### Au Maroc

La France considérant que l'accord franco-allemand ne sera probablement pas ratifié le 31 décembre, négocie pour proroger de 3 mois les pouvoirs de la police française dans les ports marocains.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 19 décembre, 11 h. 10 m.

#### Chute d'un aviateur

Le sapeur aviateur Tiersch pilotant un monoplane, est tombé d'une hauteur de cent mètres au camp de Châlons ; transporté à l'hôpital on a constaté qu'il avait les bras et les jambes brisées.

Paris 19 décembre 2 h. 9 s.

#### L'Accord franco-espagnol

La France n'a pas reçu la réponse espagnole.

#### Au Maroc

Ce matin, MM. Caillaux et Messimy ont annoncé que les troupes françaises ont occupé l'Oasis Djanet.

#### A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a continué la discussion des retraites ouvrières. Après le vote à mains levées en faveur de la clôture, le scrutin public a été réajourné. La séance a été suspendue jusqu'à 3 heures.

#### Duel

Un duel à l'épée a eu lieu ce matin. M. Mortier a blessé légèrement plusieurs fois M. Bainville après 6 reprises.

#### AGENCE FOURNIER

### Arrondissement de Cahors

#### Calvignac

Syndicat des planteurs de tabac. — Ce syndicat s'est réuni dimanche dernier, à son siège social, sous la présidence de M. Bru.

M. le président dit à ses camarades que le bureau de la Fédération et surtout M. Delpont, se sont dévoués pour faire rapporter le décret qui portait une atteinte grave aux intérêts de tous. Il propose d'envoyer des félicitations pour le résultat obtenu.

L'assemblée, composée de tous les planteurs, vote à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Les membres du syndicat de Calvignac, « Considérant qu'on ne peut qu'applaudir aux efforts faits par le bureau de la Fédération par rapport à ce décret, lui envoient l'expression de toute leur gratitude et le félicitent du résultat obtenu. »

#### Prayssac

Foire du 16. — Favorisée par un beau temps assez rare en cette saison, notre foire de samedi a été importante sur tous les divers marchés de nos places.

De grandes affaires ont eu lieu, et les transactions qui s'opèrent sur une si vaste échelle font coter nos foires comme les plus importantes du département. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Beaucoup de marchandises à la vente. Blé, de 18 fr. à 18 fr. 50 ; maïs, de 15 à 17 fr. ; avoine, de 9 à 10 fr. ; pommes de terre, de 5 à 6 fr. ; châtaignes, de 5 à 6 fr. ; fèves, de 10 à 11 fr. le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Grand approvisionnement de marchandise, rapidement enlevée. Poules, de 5 à 6 fr. ; poulets, de 4 à 5 fr. ; canards, de 7 à 8 fr. ; pintades, de 4 à 5 fr. ; dindes, de 10 à 15 fr. ; pigeons communs, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; lapins domestiques, de 4 à 5 fr. le tout la paire ; œufs, de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 la douzaine.

Marché aux oies grasses. — Belle marchandise à la vente. Oies, de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 ; canards, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le tout la livre ; les foies se sont vendus de 7 à 8 fr. le kilo.

Gibier. — Lièvres, de 6 à 7 fr. ; grives, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 ; merles, de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 ; bécasses, de 3 fr. à 3 fr. 50 ; lapins de garenne, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; perdrix rouges, de 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce.

Foirail aux moutons. — Moutons de choix, de 40 à 45 fr. ; moutons communs, de 30 à 35 fr. ; brebis avec couple, de 50 à 55 fr. ; brebis de première qualité, de 40 à 42 fr. ; agneaux, de 15 à 18 fr. le tout la pièce.

Foirail aux bœufs. — Légère hausse ; vente active sur le bétail de travail. Bœufs de première qualité, de 1 000 à 1 200 fr. ; bœufs de travail, de 900 à 1 000 fr. ; bœufs communs, de 700 à 800 fr. ; jeunes bœufs, de 500 à 600 fr. ; bouvillons, de 300 à 400 fr. ; veaux, de 200 à 300 fr. la paire.

Viande de boucherie. — Bœufs, de 38 à 40 fr. ; moutons, de 40 à 42 fr. ; veaux, de 42 à 44 fr. le tout les 50 kilos.

Foirail aux porcs. — Porcs gras de 55 à 60 fr. ; les 50 kilos, légère baisse : porcs d'élevage, de 50 à 70 fr. ; jeunes porcs, de 20 à 25 fr. la pièce.

Marché aux plants de vignes. — Rupestres phénomène du Lot, racinés, de 3 à 4 fr. ; rivarins, de 2 fr. à 2 fr. 50, boutures de 1 mètre, première qualité, de 25 à 30 fr. le mille ; plants greffés, de 5 à 6 fr. le cent.

Marché aux légumes. — Grand approvisionnement. Vente aux cours ordinaires.

Aucune infraction à la loi sur la fièvre aphteuse n'a été constatée. Les propriétaires-vendeurs y apportent la plus rigoureuse attention.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Classes 1901-1902. — La réunion qui devait avoir lieu dimanche 17 décembre, à la mairie, est renvoyée au mardi 19 décembre, à 8 heures du soir.

Objet de la réunion : banquet suivi de bal.

Présence indispensable. Arrestation d'Auferin. — Le jour de la foire, vendredi dernier, la police appréhendait que le repris de justice Adrien Auferin, originaire de Linac, activement recherché par les brigades de gendarmerie de la région, avait été aperçu en ville dans la soirée.

La police se mit en campagne et finit par découvrir ce malfaiteur dans un bar de la rue Gambetta.

Mis en état d'arrestation, Auferin a été mis à la disposition de la justice et est allé rejoindre Védrène qui fait, en ce moment, l'objet d'une information.

Tribunal correctionnel. — Audience du 16 décembre :

Augustin Pignaniol, 62 ans, du Bourg, 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande, et confiscation de la marchandise saisie. — Edmond Vallin, 24 ans, cultivateur à Calvignac, quinze jours de prison (sursis) et 5 francs d'amende pour ivresse et outrages à des agents de la force publique.

— Henri Delmarty, 32 ans, et Auguste Destruel, 60 ans, de Labathude, six mois de prison et 100 francs d'amende chacun pour coups et blessures volontaires (sursis pour la prison seulement) et solidairement aux dépens.

Foire. — Notre foire du 15 décembre n'a pas été favorisée par le beau temps, presque toute la journée de la pluie qui lui a porté un très grand préjudice. Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 800 à 1 000 fr. la paire ; veaux et moutons gras, 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo ; cochons gras, 60 à 64 fr. le quintal.

Oies mortes, 1 fr. 15 à 1 fr. 20 le demi-kilo ; foies d'oies, 3 fr. à 3 fr. 25. Blé, 20 à 22 fr. l'hectolitre ; avoine, 8 fr. 50 à 9 fr.

Volailles, 0 fr. 75 le demi-kilo ; lièvres, 5 à 6 fr. pièce. Œufs, 1 fr. 60 la douzaine.

Concours d'animaux gras. — Le 14 janvier 1912, aura lieu à Figeac, un concours d'animaux gras.

Une somme de huit cents francs sera distribuée en primes au nom du Gouvernement de la République, de la ville de Figeac et de la Société d'Agriculture du Lot.

#### ESPECE BOVINE

##### Bœufs

1<sup>er</sup> prix, 80 fr. ; 2<sup>e</sup>, 60 fr. ; 3<sup>e</sup>, 50 fr. ; 4<sup>e</sup>, 40 fr. ; 5<sup>e</sup>, 30 fr. ; 6<sup>e</sup>, 25 fr. ; 7<sup>e</sup>, 25 fr. ; 8<sup>e</sup>, 20 fr. ; 9<sup>e</sup>, 20 fr. ; 10<sup>e</sup>, 10 fr.

##### Vaches

1<sup>er</sup> prix, 40 fr. ; 2<sup>e</sup>, 30 fr. ; 3<sup>e</sup>, 20 fr.

#### ESPECE PORCINE

1<sup>er</sup> prix, 40 fr. ; 2<sup>e</sup>, 30 fr. ; 3<sup>e</sup>, 25 fr. ; 4<sup>e</sup>, 20 fr. ; 5<sup>e</sup>, 15 fr. ; 6<sup>e</sup>, 10 fr.

#### ESPECE OVINE

##### Lots de 3 têtes

1<sup>er</sup> prix, 30 fr. ; 2<sup>e</sup>, 25 fr. ; 3<sup>e</sup>, 20 fr. ; 4<sup>e</sup>, 15 fr. ; 5<sup>e</sup>, 10 fr. ; 6<sup>e</sup>, 10 fr. ; 7<sup>e</sup>, 10 fr. ; 8<sup>e</sup>, 8 fr. ; 9<sup>e</sup>, 8 fr. ; 10<sup>e</sup>, 5 fr.

#### ANIMAUX DE BASSE-COUR

##### FOIES GRAS

1<sup>er</sup> poules : lots de 4 têtes : 2 prix 5 et 3 fr.

2<sup>e</sup> coqs et chapons : lots de 4 têtes : 2 prix 5 et 3 fr.

3<sup>e</sup> canards : lots de 4 têtes : 2 prix 5 et 3 fr.

4<sup>e</sup> oies : lots de 4 têtes : 2 prix 10 et 5 fr.

5<sup>e</sup> dindons : lots de 4 têtes : 2 prix 10 et 5 fr.

6<sup>e</sup> foies gras : lots de 4 foies : 3 prix 8, 5 et 2 fr.

Les concurrents aux primes des bêtes à cornes, des espèces porcines, ovinnes et animaux de basse-cour devront les avoir engraisés et les posséder depuis 3 mois au moins.

Les animaux devront être rendus sur les lieux du Concours avant midi.

Les propriétaires engraisés de l'arrondissement de Figeac pourront seuls prendre part au Concours.

#### Belmont

Syndicat agricole et Mutuelle-Bétail. — Dimanche 10 décembre à 2 heures du soir, à la mairie, s'est tenue la réunion trimestrielle du Syndicat et de la Mutuelle-Bétail. Tous les membres avaient répondu à la convocation.

Le compte rendu de gestion fait par les deux bureaux accuse le développement toujours croissant de nos deux sociétés. Chaque jour apporte de nouvelles adhésions. Cela se conçoit aisément ainsi que l'a fait remarquer justement dans son rapport, M. Bastit, le sympathique Secrétaire du Syndicat. Il suffit en effet de comparer les divers exercices pour se rendre compte de l'augmentation incessante des bénéfices recueillis par les adhérents. M. Bastit a insisté sur l'effet moral et social de tout groupement professionnel. Il a terminé en rendant hommage à M. Sudres, Président du Syndicat, à l'initiative et au dévouement duquel nous devons la création de ces deux importantes institutions agricoles.

M. Cubaynes, Secrétaire de la Mutuelle a fait ensuite connaître la situation morale de la Mutuelle-Bétail qui se présente sous les meilleurs auspices. Il se félicite de voir enfin les agriculteurs abandonner la routine pour se consacrer à l'individualisme et recourir à l'association pour la meilleure défense et la prospérité de leurs intérêts. M. Gustave Ayguy, et M. Martin Lescurre ont établi enfin la situation financière de leur groupement respectif.

### Arrondissement de Gourdon

#### Salviac

La propriété de nos rues. — Nos rues sont de véritables cloaques de boue ; notre municipalité aurait un beau geste si elle disposait d'une équipe de quelques ouvriers pour rendre certaines voies et ruelles plus praticables.

En attendant, chaque citoyen est obligé de porter de la terre argileuse devant sa porte pour éviter la boue ; certains ouvriers, qui chôment durant une partie de l'hiver, moyennant salaire, se mettraient assurément à la disposition de notre municipalité si cette dernière prenait cette initiative.

Tout le monde serait ainsi content ; il suffit d'un peu de bonne volonté. Certains habitants voisins de nos places publiques, se plaignent aussi de ce que des arbres de la ville étendent leurs branches sur leurs maisons ; il serait également utile de les émonder.

Les truffes. — La grande sécheresse de l'été dernier a nui au développement de la truffe ; celles-ci sont apportées en petite quantité sur nos marchés ; il y a pénurie de ces précieux tubercules ; aussi les prix sont-ils, à juste titre, très élevés. C'est, pour cette année, une nouvelle source de revenus pour nos paysans qui est tarie.

#### Lavercaitière

Accidents. — Le jour de la foire a été fertile en accidents. Vers cinq heures, du soir, dans la côte de Pont-Bairat, une voiture capotée a versé et le cheval a été fortement blessé. Pas d'accident de personne.

— Un peu plus tard, vers neuf heures, une voiture montée par trois personnes a versé sur la route de Salviac à Saint-Avit. Dégâts matériels et quelques écorchures seulement.

— Enfin, le 15 décembre, au même lieu, un jeune homme en jetant son fusil a eu un doigt emporté par la charge du fusil qui partit à l'improviste.

Foire. — La foire de Lavercaitière n'a pas perdu de son renom, de toutes parts les paysans étaient accourus en grand nombre.

Bœufs gras, 40 à 42 fr., les 50 kilos ; attelages, 700 à 850 fr. la paire ; taureillons et veaux bien vendus ; cochons, 60 fr. les 50 kilos ; oies grasses, 1,20 la livre ; cours en hausse ; dindons, 0,65 ; canards, 1,10 le demi-kilo ;

Volailles. — Poulets, 0,75 ; poules, 0,60 le demi-kilo ; lapins domestiques, 1,50 pièce.

Gibier. — Lièvres 5 fr., lapins, 2 fr., grives, 0,60 ; ortolans, 0,40 ; perdreaux, 2,25 le tout la pièce ;

Moutons, 40 fr. les 50 kilos ; agneaux, 25 à 30 fr. pièce. Truffes, 10 fr. la livre. Le soir, grande animation, bal dans tous les hôtels, amusements divers. En somme grande animation toute la journée.

#### Souillac

Accident sur la voie. — Samedi dernier, vers onze heures vingt du matin, un trimardeur, voulant économiser le sou du passage de la Dordogne au bac de Mareuil, commune du Roc, s'engagea sur le pont du chemin de fer lorsque le train venant de Gourdon, et passant à Souillac vers onze heures et demie, arriva derrière lui, sur le pont. Le mécanicien donna plusieurs coups de sifflet, mais peine perdue ; notre homme, qui était sourd, ne se dérangea pas. Il était trop tard pour songer à arrêter la machine. Le malheureux imprudent fut alors happé à la sortie du pont, par le marchepied d'un wagon, qui le projeta au bas du remblai, après lui avoir rompu la jambe droite et déchié le bras droit. Le blessé a été immédiatement transporté à l'hôpital de Brive.

#### Étrennes Hachette

Les collections artistiques et littéraires de la Librairie Hachette et Cie s'enrichissent cette année, à l'occasion des Étrennes de 1912, de nouveaux ouvrages particulièrement précieux.

Les plus belles gravures françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle (rel. toile fer spéciale 120 fr.) ; Stegfried et le Crépuscule des Dieux, par R. Wagner, illustré par A. Rackham (japon 120 fr., vélin 60 fr.) ; Pier Pan dans les jardins de Kensington, par J. M. Barrie, illustré par A. Rackham (portofolio in-4 cart. 250 fr.) ; Les Papiers posthumes du Pickwick Club, de Dickens, illustré par Cecil Aldin (rel. 60 fr.) ; Fastels Anglais, par R. M. Sée (rel. 60 fr.) ; France, collection Ars Una (Histoire générale de l'Art), par L. Houricq (rel. 7 fr. 50) ; Les Meubles et la Décoration en Angleterre de 1680 à 1800 (cart. toile 25 fr.) ; L'Architecture baroque en Italie, préface de Corrado Ricci (cart. toile 25 fr.) ; Histoire de l'Art dans l'Antiquité tome IX, la Grèce archaïque, la Peinture, la Céramique, etc., par Perrot et Chipiez (br. 30 fr.) ; L'Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution, sous la direction de E. Lavisse, ouvrage complet (18 vol. br. 108 fr. ; relié 180 fr.) ; L'Or du Rhin, la Walkyrie, par R. Wagner, illustré par B. Rackham (cart. 25 fr.) ; Les Joyeux Commères de Windsor, par W. Shakespeare, illustré par H. Thomson (cart. toile 20 fr.) ; du Khorassan au Pays des Backhtariis (trois mois de voyage en Perse), par R. H. d'Allemagne (4 vol. br. 150 fr. rel. 260 fr.) ; Jeanne d'Arc, par G. Hanotaux (br. 15 fr. ; rel. 25 fr.) ; Rome au temps de Jules II et de Léon X, par E. Rodocanachi (br. 30 fr. ; rel. 35 fr.) ; Hans Memling : La Châsse de Sainte Ursule, la Sybille persane, Le Dypytique de Marten Van Nieuwenhove, reproduits dans les couleurs des originaux (3 livraisons de 5 planches chacune. — Chaque livraison, 150 fr.) ; Mes Trois grandes courses, par l'aviateur André Beaumont (br. 10 fr. ; cart. 15 fr.) ; Tseu-Hi, Impératrice douairière de Chine, par J.-O. Bland et E. Backhouse (br. 15 fr. ; cart. 20 fr.) ; Souvenirs de Casablanca, par le capitaine P. Azan (br. 15 fr. ; rel. 20 fr.) ; Fra Angelico, l'œuvre du maître (cart. toile 12 fr.) ; Titien, l'œuvre du maître (cart. toile 12 fr.) ; Rubens, l'œuvre du maître (cart. toile 15 fr.) ; Histoire monumentale de la France, par A. Saint-aul (br. 15 fr. ; rel. 20 fr.)

A ces belles éditions s'ajoutent les périodiques illustrés : Le Tour du Monde (br. 25 fr. ; rel. 32 fr. 50) ; le Journal de la Jeunesse (br. 20 fr. ; cart., 26 fr.) ; Mon Journal (br. 8 fr. ; cart., 10 fr.)

Les Lectures pour Tous, la célèbre Revue universelle populaire illustrée (l'année, cart., 9 fr.). Chaque livraison mensuelle (96 pages, 100 gravures inédites), 50 cent. — Abonnements : Paris, 6 fr. ; Départ, 7 fr. ; Étranger, 9 fr.

La Mode Pratique, le mieux compris des journaux de mode (le n<sup>o</sup> 25 cent.). Abonnement : Paris, 12 fr. ; Département, 14 fr. ; Union postale 17 fr. La Corbeille à Ouvrage, le plus pratique des journaux de broderie Abonnements : France, 9 fr. ; Union postale, 10 fr.

La Vie Heureuse, revue universelle illustrée (le n<sup>o</sup> de 32 pages et 70 gravures, 50 cent.). — Abonnements : Paris et Départ., 7 fr. ; Étranger, 9 fr. Tous les abonnements à la Vie Heureuse, à La Mode Pratique et à la Corbeille à Ouvrage sont remboursés par une magnifique prime.

La Vie à la Campagne, revue bimensuelle, pratique avant tout (le n<sup>o</sup> 1 fr. ; Étranger 1 fr. 25). Abonnements : France, 20 fr. ; Étranger, 28 fr.

Jardins et Basses-cours, conseils pratiques illustrés, pour tous les travaux de la campagne ; paraissant le 5 et le 20 de chaque mois (le n<sup>o</sup> 15 cent.). — Abonnements : Un an : France, 3 fr. ; Étranger, 4 fr.

Dans la COLLECTION DE VOYAGES ILLUSTRÉS :

L'Italie Méridionale, par G. de Beauregard et L. de Foucher ; A travers la Chaouïa, par le capitaine Grasset ; Mes Trois ans d'Annan, par M<sup>me</sup> G. Vassal ; L'Afrique Occidentale française, par L. Soniolet (chaque vol. br. 4 fr. ; rel. toile 5 fr. 50).

Dans la PETITE BIBLIOTHÈQUE DE LA FAMILLE :

Maison Hantée, par Maryan ; Les Demoiselles de Noël-Fleuris (chaque vol. br. 3 fr. 50 ; rel. 5 fr.)

Dans la COLLECTION POUR LA JEUNESSE : Loin des yeux, près du Cœur, par Pierre Maël (br. 3 fr. ; rel. 6 fr.)

La Bibliothèque Rose comprend deux nouveaux volumes : Les Idées de Jacqueline, par M<sup>me</sup> Chéron de la Bruyère ; Dans la Bonne voie, par M<sup>lle</sup> J. Borius (chaque vol. br. 2 fr. 25 ; rel. 3 fr. 50)

La Bibliothèque des Écoles ET DES FAMILLES offre :

Les Temps Mérovingiens, par A. Thierry (br. 8 fr. ; rel. 12 fr.) ; La pupille du Bonhomme, par P. Maël (br. 4 fr. 20 ; rel. 6 fr. 50) ; La Revanche d'Ab-

landais, par A. Cim ; Le Voltigeur Hollandais, par G.-G. Toudouze (br. 3 fr. ; relié 4 fr. 60) ; Grand-Père, par J. Girardin (br. 2 fr. 60 ; rel. 3 fr. 90) ; Cinq semaines en Aéroplane, par H. de Gorse ; Tante Méteore, par M. Martial (chaque vol. br. 2 fr. ; rel. 3 fr.) ; Dans le royaume des Machines, par D. Bellet (br. 1 fr. 40 ; relié 2 fr. 30).

Une innovation, ce sont les « ALBUMS SILHOUETTES » :

Bois ; Fido ; Minouche ; Lisette, texte de Ch. Moreau-Vauthier (chaque album, cart. 2 fr.).

Grands albums en couleurs, cartonnés, pour les enfants : Buster Brown, ses dernières aventures (5 fr.) ; Des oiseaux, de la colle, voilà l'arche de Noé (3 fr.) ; Chez Messieurs les Toutous (4 fr.) ; Les Animaux en Aéroplane (5 fr.).

Albums indéchirables en couleurs, imprimés sur toile : Les bêtes qui parlent (3 fr. 75) ; Mon jardin (1 fr. 25) ; A B C des enfants (1 fr. 25).

Nouvelle Collection pour la Jeunesse ; Voyages et aventures du Capitaine Maritus Cougourdan, par E. Mouton ; La Petite Cosaque, par M<sup>lle</sup> J. Borius ; Le Roi des Montagnes, par Ed. About (chaque vol. broché 1 fr. ; relié 1 fr. 50).

Étrennes Musicales : Chansons favorites de Paul Delmet (6 fr.) ; Les succès universels, recueil de 10 morceaux à grand succès pour piano (prix net, 2 fr.) ; Pour nos Petits, recueil de 6 morceaux faciles en grosses notes, par Paul Wachs (prix net, 1 fr. 50) ; Soirées dansantes, recueil de 12 danses à succès pour piano (prix net 2 fr.) ; Zig, zig, zig, Tong, célèbre tango pour piano avec théorie (prix net 2 fr.) (grand succès).

Enfin, à signaler d'une façon toute particulière, l'Almanach Hachette et le Paris-Hachette pour 1912, cet Almanach et cet Annuaire indispensables à la vie de chaque jour et que chacun doit avoir sur sa table.

## Bibliographie

Vous voulez savoir comment Massenet est né et jugé par ses collaborateurs, ses élèves, ses interprètes, comment il se raconte lui-même ?... Lisez Les Annales d'aujourd'hui Vous y trouverez également une délicieuse mélodie inédite du maître et la première partie de « Missette », un roman inédit de Marcel Prévost, qui va faire les délices des lectrices des Annales, car c'est un cœur de femme que peint en cette œuvre le maître écrivain.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro 25 centimes.

#### LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n<sup>o</sup> 2012, du 16 décembre 1911

La race Targui, par le lieutenant Laibe. — Photographie des couleurs sur papier uocolor, par G. Mareschal. — L'âge de la pierre en Amérique du Nord, par Jean-Paul Lafitte. — Production industrielle de l'azote et de l'oxygène par l'air liquide, par A. Troller. — Les grains d'électricité et la dynamique électromagnétique, par H. Vigneron. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 11 décembre 1911, par Ch. de Villedeuil. — Divers emplois des moteurs Tesla, par le Dr A. Gradenwitz.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

#### JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 2037<sup>e</sup> livraison (16 décembre 1911)

Disparu ! Histoire d'un enfant perdu, par Albert Cim. — La tabatière de Racine. — Tuyaux et conduites d'eau, par Daniel Bellet. — Ce qu'on coûte les grandes batailles du siècle. — Le vol du diamant rouge, par M<sup>me</sup> Blanche Géraud-Le Texier. — Excursions aux confins Algéro-Marocains et dans le Sahara algérien, par Louis Rousselet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris. Le numéro : 40 centimes.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 décembre.

Le marché ne présente que peu d'intérêt. Les affaires sont presque nulles et la tendance est irrégulière. On remarque une accentuation du mouvement en avant du Rio et un tassement des valeurs industrielles russes.

La rente française s'affaiblit à 94,85. Les fonds d'États étrangers sont généralement mieux tenus.

Nos sociétés de crédit se négocient : la Banque de Paris à 1778, le Comptoir d'Escompte à 940, le Crédit Lyonnais à 1529 et la Société Générale à 825.

On annonce l'émission par la Société Centrale de Banques de Province, de 40.000 obligations de 500 fr. 4 % de la Caisse Hypothécaire Canadienne. Les intérêts de ces obligations étant payables nets de tout impôt français actuellement existant, le revenu du titre, au cours

# LIVRAISON DE LA RÉCOLTE DES TABACS DE 1911

## MAGASIN DE CAHORS

| 1 <sup>re</sup> Commission |                        | 2 <sup>e</sup> Commission |                        | 3 <sup>e</sup> Commission |                        |
|----------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|
| Noms des Communes.         | Dates de la livraison. | Noms des Communes.        | Dates de la livraison. | Noms des Communes.        | Dates de la livraison. |

### CONTROLE DE CULTURE DE CAHORS.

| Noms des Communes.       | Dates de la livraison. | Noms des Communes.     | Dates de la livraison. | Noms des Communes.     | Dates de la livraison. |
|--------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Echantillons.....        | 6 janvier              | Porte-graines.....     | 9 janvier              | Porte-graines.....     | 9 janvier              |
| Porte-graines.....       | 9 id.                  | Flagnac.....           | 9 id.                  | St-Géry.....           | 9, 10, 11 et 12 id.    |
| Aujols.....              | 9 id.                  | Pern.....              | 10 et 11 id.           | id.                    | id.                    |
| Cieurac.....             | 9 id.                  | St-Paul-Labouffie..... | 11 id.                 | Cahors (Nord).....     | 12, 13 et 15 id.       |
| Oremps.....              | 9 id.                  | Castelnau.....         | 11 et 12 id.           | L'Hospitalet.....      | 16 id.                 |
| Fontanes.....            | 10 id.                 | Bouziès.....           | 12 et 13 id.           | Sénaillac.....         | 16 et 17 id.           |
| Laburgade.....           | 10 id.                 | Escalzels.....         | 13 id.                 | Caniac.....            | 17 et 18 id.           |
| Labbenque.....           | 10 id.                 | Arcambal-Pasturat..... | 13 et 15 id.           | id.                    | id.                    |
| Montdourmer.....         | 11 id.                 | id.                    | id.                    | Labastide-Mornhac..... | 18 et 19 id.           |
| Larroque-des-Ares.....   | 11 id.                 | Sabadel.....           | 15 et 16 id.           | Cahors (Sud).....      | 19 et 20 id.           |
| Lamadeleine.....         | 11, 12 et 13 id.       | Lentillac.....         | 16 et 17 id.           | id.                    | id.                    |
| Valroufié.....           | 13 et 15 id.           | Lauzès.....            | 18 id.                 | id.                    | id.                    |
| Francoullès.....         | 15 et 16 id.           | St-Cernin.....         | 18 et 19 id.           | id.                    | id.                    |
| id.                      | id.                    | St-Martin-de-Vers..... | 19 id.                 | id.                    | id.                    |
| Cours.....               | 16 et 17 id.           | Arcambal-Major.....    | 19, 20, 22 et 23 id.   | id.                    | id.                    |
| Cras.....                | 17 id.                 | Flaujac.....           | 23 id.                 | id.                    | id.                    |
| Vers major et minor..... | 17, 18 et 19 id.       | id.                    | id.                    | id.                    | id.                    |

### CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS.

| Noms des Communes.         | Dates de la livraison.              | Noms des Communes. | Dates de la livraison.                   | Noms des Communes.   | Dates de la livraison.                        |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------------|--|----------------------|---|
| Douelle.....               | 20, 22 et 23 janvier                | Pradines.....      | 24, 25, 26 et 27 janvier                 | Le Montat.....       | 22 janvier                                    |
| St-Vincent-Rive-d'Olt..... | 24 id.                              | id.                | id.                                      | Cahors-Cabessut..... | 23, 23 et 24 id.                              |
| id.                        | id.                                 | Espère.....        | 27 et 29 id.                             | id.                  | id.   |
| Bélave.....                | 24 id.                              | Caillac.....       | 29 et 30 id.                             | Cahors-Bégous.....   | 24, 25, 26, 27 id.                            |
| Castelfranc.....           | 24 et 25 id.                        | Mercuès.....       | 30 et 31 id.                             | id.                  | id.   |
| Les Junies.....            | 25 id.                              | id.                | id.                                      | Grézels.....         | 27 et 29 id.                                  |
| Labastide-du-Vert.....     | 25 id.                              | Luzech.....        | 31 janvier, 1 <sup>er</sup> et 2 février | Puy-l'Evêque.....    | 29 id.  |
| St-Médard.....             | 25 et 26 id.                        | Albas.....         | 2 et 3 id.                               | Prayssac.....        | 29, 30, 31 janvier et 1 <sup>er</sup> février |
| Lagardelle.....            | 26 id.                              | Parnac.....        | 3 et 5 id.                               | Pescadoires.....     | 1 <sup>er</sup> février                       |
| Anglars-Juillac.....       | 26 et 27 id.                        | Crayssac.....      | 5 id.                                    | id.                  | id.   |
| id.                        | id.                                 | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| St-Denis.....              | 29 id.                              | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Calamane.....              | 29 id.                              | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Nuzéjols.....              | 30 id.                              | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Catus.....                 | 30 id.                              | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Maxou.....                 | 30 et 31 id.                        | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Boissières.....            | 31 janvier, 1 <sup>er</sup> février | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| id.                        | id.                                 | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Cézac.....                 | 1 <sup>er</sup> et 2 id.            | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Montcuq.....               | 2 id.                               | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| St-Laurent.....            | 2 id.                               | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| St-Cyprien.....            | 3 id.                               | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| Lascabanes.....            | 3 et 5 id.                          | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |
| St-Alauzie.....            | 5 id.                               | id.                | id.                                      | id.                  | id.   |

### CONTROLE DE CULTURE DE CAJARC.

| Noms des Communes.   | Dates de la livraison. | Noms des Communes.       | Dates de la livraison. | Noms des Communes.      | Dates de la livraison. |
|----------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|
| Grégols.....         | 6 et 7 février         | Corn.....                | 6 février              | Montbrun.....           | 2 février              |
| Tour-de-Faure.....   | 7, 8, 9 et 10 id.      | Espagne-Sie-Eulalie..... | 6 et 7 id.             | St Pierre-Toirac.....   | 2 et 3 id.             |
| St-Cirq-Lapopie..... | 10 et 12 id.           | Brengues.....            | 7, 8 et 9 id.          | Larroque-Toirac.....    | 3 et 5 id.             |
| id.                  | id.                    | Béduer.....              | 9 id.                  | id.                     | id.                    |
| Cadrien.....         | 12 et 13 id.           | Boussac.....             | 9 id.                  | Cénévières.....         | 5 et 6 id.             |
| Calvignac.....       | 13 et 14 id.           | id.                      | id.                    | St-Martin-Labouval..... | 6, 7, 8 et 9 id.       |
| Puyjournes.....      | 14 id.                 | Blars.....               | 9 et 10 id.            | id.                     | id.                    |
| St-Jean-de-Laur..... | 14 id.                 | Marcilhac.....           | 12, 13, 14 et 15 id.   | Larnagol.....           | 9, 10 et 12 id.        |
| id.                  | id.                    | id.                      | id.                    | id.                     | id.                    |
| St-Chels.....        | 15 id.                 | Lugagnac.....            | 15 id.                 | Cabrèret.....           | 12 et 13 id.           |
| Sauliac.....         | 15, 16 et 17 id.       | Bergant.....             | 15 et 16 id.           | Orniac.....             | 14 id.                 |
| id.                  | id.                    | Limogne.....             | 16 id.                 | id.                     | id.                    |
| id.                  | id.                    | St-Sulpice.....          | 16 et 17 id.           | Frontenac.....          | 14 id.                 |
| id.                  | id.                    | id.                      | id.                    | Gréalou.....            | 14 et 15 id.           |
| id.                  | id.                    | id.                      | id.                    | Cajarc.....             | 15, 16 et 17 id.       |
| id.                  | id.                    | id.                      | id.                    | Carayac.....            | 17 id.                 |

## MAGASIN DE SOUILLAC

| Noms des communes.                    | Dates de la livraison. | Noms des communes.         | Dates de la livraison.                | Noms des communes.   | Dates de la livraison.   |
|---------------------------------------|------------------------|----------------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| <b>Contrôle principal de Souillac</b> |                        |                            |                                       |                      |                          |
| Echantillons.....                     | 5 janvier              | Creysse.....               | 20 et 22 Janvier                      | Le Roc.....          | 6 et 7 février           |
| Porte graines.....                    | 8 id.                  | Quissac.....               | 22 et 23 id.                          | Lamothe-Pénélon..... | 8 id.                    |
| Assier.....                           | 8 id.                  | Vayrac.....                | 23 et 24 id.                          | Souillaguet.....     | 8 id.                    |
| Livernon.....                         | 8 id.                  | Bétaille.....              | 24 id.                                | Payrignac.....       | 9 id.                    |
| Grèzes.....                           | 9 id.                  | Gramat.....                | 24 id.                                | St-Cirq-Madelon..... | 9 id.                    |
| Lissac.....                           | 9 id.                  | Strenquels.....            | 24 et 25 id.                          | Saint-Clair.....     | 9 id.                    |
| Reilhac.....                          | 9 id.                  | Condat.....                | 25 id.                                | Gourdon.....         | 9 et 10 id.              |
| Durbans.....                          | 9 et 10 id.            | St-Denis.....              | 25 id.                                | Le Vigan.....        | 12 id.                   |
| Sonac.....                            | 10 id.                 | Lachapelle Auzat.....      | 25 et 26 id.                          | Dégagnac.....        | 12, 13, 14, 15 et 16 id. |
| St-Simon.....                         | 10 id.                 | Souillac.....              | 26 et 27 id.                          | Salviac.....         | 16, 17, 22 et 23 id.     |
| Espédaillac.....                      | 10 et 11 id.           | Pinsac.....                | 27, 29 et 30 id.                      | Léobard.....         | 24 id.                   |
| Bretenoux.....                        | 11 id.                 | Lanzac.....                | 30 id.                                | id.                  | id.                      |
| Loubressac.....                       | 11 id.                 | <b>Contrôle de Gourdon</b> |                                       |                      |                          |
| St-Céré.....                          | 11 et 12 id.           | St-Germain.....            | 31 janvier et 1 <sup>er</sup> février | id.                  | id.                      |
| St-Michel-Loubéjou.....               | 12 id.                 | Frayssinet.....            | 1 <sup>er</sup> février               | id.                  | id.                      |
| Pruhomat.....                         | 12 et 13 id.           | St-Chamarand.....          | 1 <sup>er</sup> id.                   | id.                  | id.                      |
| id.                                   | id.                    | Concorès.....              | 1 <sup>er</sup> et 2 id.              | id.                  | id.                      |
| Cuzance.....                          | 15 id.                 | Fajoles.....               | 3 id.                                 | id.                  | id.                      |
| Martel.....                           | 15 et 16 id.           | Rouffilhac.....            | 3 id.                                 | id.                  | id.                      |
| Baladou.....                          | 16 et 17 id.           | Anglars-Nozac.....         | 3 id.                                 | id.                  | id.                      |
| Floirac.....                          | 17 et 18 id.           | Loupiac.....               | 3 id.                                 | id.                  | id.                      |
| Montvalent.....                       | 17 id.                 | Masclat.....               | 5 id.                                 | id.                  | id.                      |
| id.                                   | id.                    | Payrac.....                | 6 id.                                 | id.                  | id.                      |
| St-Sozy.....                          | 18 et 19 id.           | id.                        | id.                                   | id.                  | id.                      |
| Meyronne.....                         | 19 et 20 id.           | id.                        | id.                                   | id.                  | id.                      |
| Lacave.....                           | 20 id.                 | id.                        | id.                                   | id.                  | id.                      |

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 18 Décembre 1911

| ESPECES       | ENTRÉES DIRECTES          |       | REVENU | PRIX PAR 1/2 KILOG.     |                        |                        |
|---------------|---------------------------|-------|--------|-------------------------|------------------------|------------------------|
|               | au Marché et à l'abattoir |       |        | 1 <sup>re</sup> qualité | 2 <sup>e</sup> qualité | 3 <sup>e</sup> qualité |
| Bœufs.....    | 3.225                     |       | 748    | 0,80                    | 0,76                   | 0,72                   |
| Vaches.....   | 1.635                     | 917   |        | 0,75                    | 0,70                   | 0,68                   |
| Taureaux..... | 351                       |       |        | 0,70                    | 0,65                   | 0,63                   |
| Veaux.....    | 1.431                     | 2.173 | 56     | 0,95                    | 0,90                   | 0,85                   |
| Moutons.....  | 17.987                    | 6.078 | 2.947  | 1,00                    | 0,95                   | 0,92                   |
| Porcs.....    | 3.492                     | 3.729 |        | 0,68                    | 0,65                   | 0,60                   |

OBSERVATIONS. — Vente calme, sur les porcs et veaux et difficile sur les bœufs et les moutons. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

### CHANGEMENT DE DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS  
**M. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
est transféré 8, RUE FÉNELON,  
en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Prêt Argent sur signature. Long  
terme. Discretion. SOCIÉTÉ  
INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Pa-  
ris (30<sup>e</sup> année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant: A. COUÉSLANT

## Chemin de Fer d'Orléans

FÊTES DE NOËL 1911  
ET DU  
Premier de l'An 1912

Validité exceptionnelle des billets  
Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1911, et du Premier de l'An 1912, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 21 décembre au dernier train du Lundi 8 janvier, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 8 janvier.

### L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera, à titre d'essai, jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1912, aux familles d'au moins 3 personnes des billets d'aller et retour collectifs à prix dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour du départ avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 % du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, compartiments-couchettes wagons-restaurants.

### Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone

Il est délivré, au départ de Paris-Quai-d'Orsay, pour Barcelone des billets directs simples et d'aller et retour de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

DIVERS ITINÉRAIRES  
Enregistrement direct des bagages  
Voitures directes, wagons-lits, wagon-restaurants.

Service journalier au 15 Octobre 1911.

| ALLER               |                     | RETOUR               |                |
|---------------------|---------------------|----------------------|----------------|
| Paris, dép. ....    | 8.20 m 9.46 m       | Midi 16.7 h s 8.50 s | (quai-d'Orsay) |
| Barcelone arr. .... | 7.55 m 10.50 m      | 6.55 s 7.26 s        |                |
| METOUR              |                     |                      |                |
| Barcelone dép. .... | 1.50 s. 6.46 s. (a) | 5 h. m. 9.40 m.      |                |
| Paris ... arr. .... | 5.25 s.             | 8.56 m.              |                |

(a) Via Bordeaux.

### Service bi-hebdomadaire Paris-Madrid-Algésiras-Tanger

Trajet en 53 heures

Le service rapide entre Paris, Madrid, Algésiras et Tanger qui fonctionne actuellement une fois par semaine et dont l'importance s'accroît avec le développement des affaires du Maroc, deviendra bi-hebdomadaire à dater du 6 Janvier prochain au départ de Madrid.

Ce service est constitué, on le sait, entre Paris et Madrid par le train de luxe Sud-Express, entre Madrid et Algésiras, par un wagon-lit direct. Les horaires seront les suivants à partir de la date ci-dessus :

A l'aller : Départ de Paris-Quai-d'Orsay les Lundi et Vendredi à midi 16' ; arrivée à Madrid-Nord les Mardi et Samedi à 2 h. 12' soir ; départ de Madrid-Atocha les Mardi et Samedi à 8 h. 20' soir ; arrivée à Algésiras les Mercredi et Dimanche à 2 h. soir.

Au retour : Départ d'Algésiras les Jeudi et Lundi à 3 h. 5' soir ; arrivée à Madrid-Atocha, les Vendredi et Mardi à 9 h. 5' matin ; départ de Madrid-Nord les Vendredi et Mardi à 8 h. du soir ; arrivée à Paris-Quai-d'Orsay les Samedi et Mercredi à 9 h. 33' soir.

Entre Algésiras et Tanger : traversée en 2 h. et demie environ.

# BANQUE CHAREIRE & C<sup>ie</sup>

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénelon, 8

### AGENCES :

PARIS, 7, rue Drouot

|           |              |           |
|-----------|--------------|-----------|
| Bayonne.  | Lafraçnaise. | Beaufort. |
| Saumur.   | Bourguet.    | Caussade. |
| Beaugé.   | Montauban.   | Gourdon.  |
| Beaulieu. | Saint-Céré.  | Langeais. |
| Caylus.   | Jarzé.       |           |

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel, Castelnau Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac

### ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

CHAREBANK

à Paris : CHAREBANK BOURSE PARIS

### NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 — Paris : 1<sup>re</sup> ligne : 313-28 — Montauban : 74  
2<sup>e</sup> ligne : 326-66  
Saumur : 1-75 — Bayonne : 4-55

### ESCOMPTE ET RECouvreMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Etrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons de titres à revenu fixe

### AVANCES SUR TITRES

Souscription sans frais à toutes les émissions

### DÉPOT DE FONDS et de TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres  
Renouvellement des feuilles de Coupons

### Service de Coffres-Forts à Secrets

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

# La Royale de France

Incendie, Accidents, Grêle, Bétail, etc., 65, rue de Rivoli, Paris, terminant organisation, accepterait Directeurs dans les départements où elle n'est pas représentée. Fixe et commissions.

## Grand Choix de Bandages herniaires

CEINTURES VENTRIÈRES — CEINTURES DE GROSSESSE — BAS A VARICES

### LA HERNIE

et les

### DÉPLACEMENTS DES ORGANES

trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

### Grande Pharmacie

### de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'Appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

Pour tous ceux qui ne peuvent tolérer l'Huile de Foie de Morue, enfants ou grandes personnes, les Médecins conseillent la

# PHOSPHIODE GARNAL

pour le Traitement et la Guérison de :

### Maladies des Enfants

Lymphatisme, Glandes, Gourmes, Sécrétions purulentes des yeux ou des oreilles, Maladies des os, Scrofule, Rachitisme, Maladies de Poitrine, Bronchite, Toux persistante, Coqueluche.

### Anémie

Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des Jeunes Filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

### Convalescences

des Maladies infectieuses : Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

## La PHOSPHIODE GARNAL, Elixir dépuratif et reconstituant

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 francs.